



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 6 octobre 2026

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Louis Bellier (Les Vert.e.s), déposée lors de la séance du Conseil communal du 16 juin 2026, intitulée « En Selle Marcelle ! »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 16 juin 2026, le délibérant a pris en considération l'interpellation de M. Louis Bellier (Les Vert.e.s), intitulée « En selle Marcelle ! ».

La Municipalité remercie l'auteur de l'interpellation et pour les propositions formulées en faveur de la mobilité cyclable sur le territoire communal, plus particulièrement les demandes concernant le chemin de Clies. Son développement s'inscrit d'ailleurs dans les orientations de la stratégie cantonale de mobilité à l'horizon 2035, qui prévoit notamment un renforcement des infrastructures dédiées aux mobilités actives.

Au niveau communal, un plan directeur des mobilités a été réalisé en 2025. Celui-ci identifie les besoins des différents secteurs du territoire pour un usage multimodal sécurisé. Ses recommandations sont prises en compte lors des projets d'aménagement et de réfection du réseau routier. Par ailleurs, la commune accueillera en 2027, pour une phase test de six mois, les vélos en libre-service (VLS) de l'entreprise LIME, adjudicataire de l'appel d'offres lancé par l'Agglomération Rive-Lac pour le déploiement d'un réseau VLS à l'échelle de la Riviera. Outre l'évaluation de l'intérêt de ce service pour la population, cet essai permettra de disposer de données complémentaires sur les déplacements effectués à vélo dans le périmètre du réseau.

La présente interpellation porte plus particulièrement sur la sécurisation de certaines liaisons cyclables, notamment au niveau du chemin de Clies, et formule plusieurs propositions d'amélioration. La Municipalité apporte ci-après ses réponses aux questions soulevées.

La première question de cette interpellation est la suivante : « L'écriteau Cycles autorisés et surtout le marquage au sol des vélos jaunes pour avertir les conductrices et conducteurs à la descente pourraient-ils être ajoutés à ce chemin ? »

La Municipalité considère cette proposition avec intérêt. La mise en place d'une signalisation complémentaire ainsi que d'un marquage au sol visant à mieux annoncer la présence de cyclistes sur le chemin de Clies pourrait contribuer à renforcer leur sécurité sur cet axe.

La faisabilité technique de cette mesure sera examinée de manière plus approfondie par le service de l'urbanisme et des travaux, de même que son besoin et son acceptabilité par la Direction générale cantonale de la mobilité et des routes (DGMR). Nous tiendrons donc le Conseil communal au courant des ces démarches et résultats.

La deuxième question soulevée dans l'interpellation est la suivante : « Comme cela a été fait au chemin de la Paisible, cette portion pourrait-elle être réservée à la mobilité douce (piétons et cyclistes) pour éviter qu'elle soit utilisée par les automobilistes pour rejoindre les hauts de Vevey en cas de surcharge du trafic dans la Zone de La Veyre ? »

Comme pour la première question, cette proposition devrait être étudiée de manière plus approfondie. Une restriction du trafic motorisé sur ce tronçon entraînerait des conséquences sur l'organisation générale des déplacements dans le secteur et nécessite donc une analyse préalable.

Pour finir, la troisième question est la suivante : « Enfin, dans une approche plus globale de la mobilité dans notre Commune, la Municipalité envisage-t-elle de contacter l'association Pro-Vélo pour une balade diagnostic ? Cela consiste en une formule qui se compose d'une balade mais aussi d'un rapport, puis d'une séance participative pour présenter les travaux ».

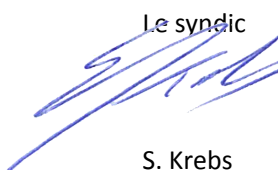
La Municipalité relève l'intérêt de cette démarche proposée par l'association Pro Vélo. Toutefois, elle estime que les objectifs poursuivis par une telle balade diagnostic ont déjà été intégrés dans le cadre du plan directeur des mobilité communal réalisé en 2025.

Cette étude a porté sur l'ensemble du territoire communal et a permis d'identifier les principaux besoins et déficits en matière de mobilité, notamment concernant les infrastructures piétonnes et cyclables, les questions de sécurité, la signalisation, les marquages et la qualité des aménagements existants.

Dans ce contexte, la Municipalité entend prioritairement concentrer ses ressources sur la mise en œuvre progressive des mesures identifiées dans ce plan de mobilité plutôt que d'engager une nouvelle démarche de diagnostic. Elle demeure néanmoins attentive aux retours des usagers ainsi qu'aux échanges avec les associations spécialisées lorsque ceux-ci peuvent contribuer à améliorer les projets en cours.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>Le syndic</p>  <p>S. Krebs</p>		<p>Le secrétaire</p>  <p>J.-M. Guex</p>
--	--	--

Délégation municipale : M. Yves François

Copie au Bureau du Conseil communal